

2008/8828 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR « MUSIQUE » POUR UN MONTANT GLOBAL DE 72 000 € SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION ADIPAC ET APPROBATION D'UN AVENANT ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION CIMCL (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES - SERVICE SPECTACLES VIVANTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

“La Ville de Lyon est sollicitée chaque année par de nombreuses associations culturelles, toutes disciplines confondues, pour le financement de leurs activités. Dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, je vous propose de soutenir, sur l'exercice 2008, quatre associations du secteur « musique » retenues au regard de la qualité et du caractère novateur de leur projet artistique et l'importance des activités organisées à Lyon même.

De manière générale, le choix des structures culturelles répond aux objectifs que la Ville de Lyon s'est fixés dans le domaine de la création et de la diffusion de la musique : mettre à disposition du plus grand nombre de Lyonnais des manifestations artistiques de qualité et contribuer au rayonnement culturel de la Ville de Lyon.

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte des associations.

#### **ADIPAC – Percussions Claviers de Lyon**

L'ADIPAC, fondée en 1983, a pour objet la promotion des instruments à percussions claviers, au travers de prestations publiques ou pédagogiques. Elle est l'association gestionnaire des «Percussions Claviers de Lyon», ensemble unique à Lyon et la région, constitué d'un quintette de percussions à claviers (vibraphone, marimba, xylophone et glockenspiel). Les musiciens ont pour principale activité la création et la diffusion d'œuvres au répertoire varié comme « Mix », « We are not alone » et « BLOCK » leurs derniers spectacles, présents à Lyon, en France et à l'étranger. Au cours de l'année 2007, l'ensemble a programmé cinquante deux représentations dont neuf à Lyon, treize en région, douze en France et dix huit à l'étranger. A cette occasion, il a collaboré avec des structures lyonnaises telles que le Grame et les Chœurs et Solistes Bernard Tétu. Parallèlement, les PCL mettent en œuvre des actions pédagogiques à destination des scolaires, des étudiants percussionnistes et des familles.

L'ADIPAC bénéficie également d'un local appartenant au domaine privé de la Ville de Lyon, situé 65-73, rue du Bourbonnais dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Aménagé grâce au soutien de la DRAC et principalement de la Ville de Lyon, ce lieu, dédié aux arts de la percussion, a été nommé *l'Hameçon*. C'est un lieu de travail et de répétitions, un lieu d'accueil pour les résidences d'artistes, un espace de rencontres artistiques pour tous les publics. Il accueille également les bureaux administratifs et sert de stockage aux nombreux instruments.

L'ADIPAC bénéficie d'un soutien financier de la DRAC, la Région et la Ville de Lyon.

Pour le développement de ses activités et pour faire face aux charges accrues liées au local, l'ADIPAC sollicite une subvention de 41 000 € sur un budget 2008 de 358 000 €. La Ville de Lyon qui soutient les Percussions Claviers de Lyon depuis leur création, pourrait attribuer une subvention de 35 000 € dont 8 500 € pour les objectifs et 26 500 € pour le fonctionnement des locaux.

### **CIMCL – Concours International de Musique de Chambre de Lyon**

Cette Association a été créée par des musiciens professionnels issus des orchestres nationaux de Lyon dans l'objectif d'organiser, à Lyon, un concours de musique de chambre de haut niveau international. Cette manifestation, présidée par Joël Nicod, corniste à l'Orchestre National de Lyon, s'adresse aux jeunes talents en cours de formation, aux orchestres et aux conservatoires dans le monde et en particulier l'Europe, l'Asie (Corée et Japon) et l'Amérique du Nord.

Lors de sa dernière édition destinée au violon et au piano, le concours international de musique de chambre a reçu cinquante cinq duos candidats de vingt sept nationalités différentes soit quatre vingt dix artistes présents à Lyon dont vingt trois Français. Le cinquième concours international de musique de chambre aura lieu du 8 au 12 avril 2008 et sera dédié aux Quintettes à vent. Le concours se déroulera à l'Université Lyon 2 au Grand Amphithéâtre avec une collaboration technique, logistique et artistique notamment avec le département Musique et Musicologie. Le concert des lauréats, avec la remise des prix, aura lieu le 12 décembre 2008, à la salle Molière, et sera retransmis sur France musique. Le 8 avril 2008, le concours organise également, un colloque ouvert au public.

La Ville qui soutient cette manifestation depuis sa création, est liée à l'Association par une convention d'objectifs, signée le 23 mars 2006 pour une période de trois ans. Pour mettre en œuvre et organiser ce concours dont le budget prévisionnel s'élève, pour 2008, à 130 000 €, l'Association sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon. Je vous propose de soutenir cet événement par l'attribution d'une subvention de 12 000 € sur des crédits de la délégation à la Culture et au Patrimoine et de 2 000 € sur ceux de la délégation Université Recherche. La manifestation est également soutenue par la Région, le Département et d'autres partenaires privés tels que Bayer S.A et des sociétés civiles.

Le concours international de musique de chambre constitue un atout parce qu'il se présente comme un événement unique qui permet d'accroître davantage le rayonnement de Lyon sur la scène musicale internationale.

### **MUSIQUE ET ARTS**

L'Association Musique et Arts organise, depuis 1997, des rencontres consacrées aux œuvres de musique de chambre sous la direction artistique de Françoise Falck. Cet événement, intitulé « Voyage Musical d'Hiver à Lyon » et réalisé en coproduction avec l'Orchestre National de Lyon propose, cinq à six concerts de haut niveau, sur un week-end, à des tarifs abordables.

L'année 2008 a été consacrée à l'œuvre de Mozart et la nouvelle école de Vienne en présence de la violoncelliste, Anne Gastinel, le trio Wanderer, le quatuor Debussy, le Trio de Lyon, Emmanuel Straosser... Les concerts se sont déroulés du 18 au 20 janvier 2008 à la salle Molière et au Musée des Beaux Arts. Pour la mise en place de cet événement évalué à 78 000 €, je propose un soutien financier de 4 000 €.

### **RENDEZ-VOUS INTERNATIONAUX DE LA TIMBALE**

L'Association « Rendez-vous internationaux de la Timbale » a été créée par Benoît Cambreling, timbalier solo à l'Orchestre National de Lyon afin d'organiser, à Lyon, un concours international consacré aux timbales, instrument phare de l'orchestre symphonique et du répertoire contemporain.

La première édition, en janvier 2006, s'est affirmée comme un événement de portée internationale avec des candidats originaires d'une dizaine de pays d'Europe et d'Asie et un jury composé d'artistes mondialement reconnus.

La deuxième édition s'est déroulée du 7 au 12 janvier 2008 sous la présidence de Serge Baudo, chef d'orchestre. Les épreuves étaient ouvertes gratuitement au public dans des salles du Conservatoire de Lyon et de l'Ecole Normale Supérieure. Une partie plus festive a complété cet événement avec quatre soirées spectacles : soirée inaugurale au Toboggan avec les Percussions de Strasbourg, soirée « théâtre » aux Subsistances avec la Compagnie des Lumas, soirée « jazz » à la salle Molière avec le clarinettiste Jacques Didonato, et la soirée de clôture au théâtre Kantor de l'Ecole Normale Supérieure, avec l'ensemble Orkestra Percussion.

Ont également été proposés des masters classes en partenariat avec le Conservatoire National de Lyon et le Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon, ouvertes en priorité aux élèves de classes de percussions. Je vous propose de soutenir la manifestation par l'attribution d'une subvention de 4 000 €.

### **ASSOCIATION DU PRINTEMPS DE PÉROUGES**

Le festival Printemps de Pérouges est né en 1997. La dernière édition a eu lieu du 23 mai au 27 juin 2007 avec la programmation de douze concerts

et l'accueil de 13 500 spectateurs. La philosophie générale du projet est construite autour de la volonté d'animer, de valoriser le patrimoine et de mettre en lumière l'équipement prestigieux de la ville de Lyon et notamment l'amphithéâtre de Lyon à la cité internationale. Depuis deux ans, le festival investit les salles lyonnaises : Yuri Buenaventura, le 27 juin 2007 à l'amphithéâtre de la cité internationale et Michael Bublé le 2 novembre dernier à la Halle Tony Garnier.

Dans le cadre de la douzième édition du festival, l'Association propose plusieurs rendez-vous à Lyon à la Cité Internationale, toujours autour du fil conducteur de la voix : Chorale gospel autour de Liz Mc Comb, *Lyon chante* (rassemblement vocal interactif avec 300 choristes sur scène pour interpréter les plus belles chansons françaises accompagnés d'un big band) et *Totalement polaire* (événement urbain orienté sur les nouvelles musiques jazz).

Dans ce cadre, l'Association sollicite une aide de la Ville de Lyon. Je vous propose une subvention d'un montant de 15 000 € pour l'organisation, à Lyon, de concerts qui contribuent au rayonnement culturel de la Ville. Le festival est également soutenu par le Département et la Région ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avenant n° 2 ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 2<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Culturelle ;

### **DELIBERE**

1. Des subventions pour un montant global de 72 000 € sont allouées aux Associations suivantes : 35 000 € pour l'ADIPAC, 14 000 € pour le Concours International de Musique de Chambre, 4 000 € pour Musique et Arts, 4 000 € pour les Rendez-vous Internationaux de la timbale et 15 000 € pour l'Association du Printemps de Pérouges Plaine de l'Ain.

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association ADIPAC est approuvée.

3. L'avenant n° 2 à la convention du 23 mars 2006 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'Association CIMCL est approuvé.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, à l'article 6574, fonction 30, programme SPECT, opération Fonds d'Intervention Culturelle, ligne de crédit 3464 ; après transfert de 2 000 € de l'article 6574, fonction 23, programme VIETUDIANT, opération CAMPUS, ligne de crédit 5480.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN